



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 26587

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour appelle la plus vive attention de M. le secrétaire d'État aux programmes immobiliers de la justice sur la situation inquiétante de la politique pénitentiaire en Martinique. La Martinique compte un établissement pénitentiaire unique, celui du Ducos. Cet établissement, de 450 places, a actuellement une population carcérale dépassant les 600 détenus. Cette surpopulation engendre bien évidemment des violences, des évasions et des problèmes sanitaires mais crée également des conditions de travail bien difficiles pour les personnels de surveillance. La situation actuelle est tout aussi inquiétante pour la population puisque trois individus dangereux, évadés le 14 septembre dernier, sont toujours en fuite. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la construction d'un second établissement pénitentiaire à la Martinique est prévue dans le programme de construction de son ministère et si oui dans quels délais. Il lui demande également de lui faire connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de rétablir des conditions de travail plus favorables pour les personnels de surveillance du centre pénitentiaire du Ducos. - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que le Gouvernement, conformément aux engagements réaffirmés du Président de la République, a voulu donner une place majeure, au sein de la loi d'orientation et de programmation de la justice, au traitement de la délinquance. Pour ce faire, un ambitieux programme de modernisation du parc immobilier aboutira à terme à la réalisation de 13 200 places de détention. Le recensement des besoins et l'analyse de l'état du patrimoine pénitentiaire ont permis d'identifier les zones géographiques les plus touchées par la délinquance ou présentant des établissements vétustes et inadaptés aux normes réglementaires actuelles. Concernant plus particulièrement le département de la Martinique, les recherches foncières en cours détermineront les meilleurs sites d'implantation en fonction de leurs conditions d'accessibilité et des contraintes inhérentes au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire. Compte tenu de l'urgence soulignée au regard du surencombrement du centre pénitentiaire de Ducos mettant en cause la sécurité de l'établissement, d'une part, les conditions de travail du personnel, d'autre part, il est souhaitable que les terrains retenus soient faciles d'accès et situés à proximité d'une zone viabilisée. Le garde des sceaux conduit ce travail en liaison étroite avec les élus locaux et le préfet de région.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph Manscour](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26587

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : programmes immobiliers de la justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7970

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3341